



Je travaille au sein d'une organisation (entreprise, collectivité, association)

La checklist ADEME pour des relations médias éthiques

Principes

- J'ai lu les codes d'éthique et de déontologie des relations publics (Code d'Athènes et code commun du Syndicat national des attachés de presse et relations médias (Synap) et du Syndicat du conseil en relations publics (SCRIP)).
- Je vérifie s'il existe dans mon organisation un code ou une charte de communication responsable : si oui, j'en prends connaissance pour en comprendre les principes et je contribue à sa diffusion auprès des autres collaborateurs de mon organisation et des nouveaux arrivants.
- S'il n'existe pas de code de communication responsable dans mon organisation, je peux proposer d'en initier un auprès de la direction de la communication, en y intégrant une partie spécifique aux relations médias.

Véracité des informations

- Lorsque j'obtiens une information, j'en vérifie la source auprès des acteurs concernés au sein de mon organisation.
- Je garde à disposition la preuve des informations que je diffuse (études, rapports, etc.).
- Toutes les informations que je diffuse sont vraies et je peux en apporter la preuve si on me la demande.
- Les informations que je diffuse sont cohérentes avec les plus gros impacts environnementaux et sociétaux de mon organisation et de son secteur d'activité, je ne contribue pas à diffuser des informations anecdotiques à l'échelle de l'impact global de mon client.

Transparence

- Mes actions de relations médias sont identifiables, mes messages sont clairement signés par mon organisation.
- Si je fais appel à une agence pour relayer mes messages, les actions menées au nom de mon organisation sont également clairement identifiables.
- Je suis vigilant-e à entretenir avec les journalistes une relation transparente et équilibrée.
- Je reconnais l'indépendance des journalistes avec lesquels je suis en contact, et je suis vigilant-e à maintenir cette indépendance dans ma relation avec les médias.

